

Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal de Saint-Paul-en-Chablais

Réunion du jeudi 28 avril 2011

Lieu : Mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date : le jeudi 28 avril 2011

Date de convocation : le 22 avril 2011

Président de séance : Bruno GILLET, Maire

Secrétaire de séance : Bertrand BECHET

Présents (17) : Bruno GILLET, Max MICHOU, Gérard VEZIN, Marie-Claire DUCRET, Jean-François LACROIX, Roger SERVOZ, Sylvie KEO, Gilbert DUFOUR, Vincent PAUTHIER, Marc MEUNIER, Nicole BESSON, Isabelle BLANC, Marie-Noëlle DIZIERE, André CHEVALLAY, Philippe GILLET, René DELAJOUX, Bertrand BECHET, Conseillers Municipaux.

Pouvoir (1) : Marie-Françoise PAUTHIER pouvoir Marie-Claire DUCRET

Absents excusés (1) : Jean-François JACQUIER, Conseiller Municipal

Bruno GILLET accueille les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le compte rendu du 24 mars 2011, en précisant que l'achat du mobilier scolaire n'a pas été approuvé mais qu'il est à étudier plus tard.

I - FINANCES : Fixation des taux.

1. Rappel des grands postes du budget approuvé le 24 mars

FONCTIONNEMENT	Compte administratif 2010	Budget Primitif 2011
<i>Dépenses</i>		
Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien)	369 042.35	471 519.98
charges de personnel et assimilées	333 089.30	417 769.00
Autres charges gestion courante (participations et subventions)	177 379.17	176 512.40
charges exceptionnelles (remboursements trop perçu...)	20 655.47	5 900.00
charges financières (intérêts d'emprunts)	57 472.13	107 902.99
TOTAL	957 638.42	1 179 604.37

Recettes

Atténuation de charges (remboursements de salaire)	12 129.34	13 000.00
Produits des services (redevances, concessions et prestations)	36 415.19	42 030.00
Impôts et taxes	567 001.43	555 000.00
Dotations et participations	630 436.75	564 365.63
autres produits de gestion courante (locations et participations)	59 145.30	20 000.00
Produits financiers	0.00	0.00
Produits exceptionnels	37 549.93	0.00
TOTAL	1 342 677.94	1 194 395.63

	Compte administratif 2010	Budget Primitif 2011
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Remboursements d'emprunts (capital)	119 531.80	156 000.00
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	21 112.99	31 572.00
Immobilisations corporelles (acquisitions de terrains et de matériel)	161 641.92	239 605.00
Immobilisations en cours (travaux de voirie et de constructions)	509 641.89	1 994 026.00
Subventions d'équipement versées	65 329.42	0.00
TOTAL	877 258.02	2 421 203.00

Recettes

Dotations, fonds divers, réserves (TVA, excédent antérieur)	412 807.43	531 003.02
subvention d'investissement	140 000.00	197 000.00
Emprunts et dettes assimilées	65 329.42	2 000 000.00
TOTAL	618 136.85	2 728 003.02

Excédent de fonctionnement **385 039.52**

Déficit d'investissement **-259 121.17**

fond de roulement **125 918.35**

Rappel : sont présentés les chapitres pour information.

2. Explications sur la situation actuelle

Il est expliqué que la nouvelle fiscalité remplace les taux classiques par des taux de référence au nombre de 4: Taxe d'habitation, Taxe foncière, Taxe foncière non bâti, Contribution économique territoriale. Ces modifications n'entraînent aucune augmentation des impôts hormis l'augmentation de la base de 2,18%.

Présentation des changements à la suite de la réforme des collectivités :

- **Taxe d'habitation:** la part départementale revient à la commune (environ 5,5%)
- **Taxe foncière:** aucun changement.
- **Taxe foncière non bâti:** suppression des parts départementales et régionales et instauration de la taxe additionnelle à la taxe foncière non bâti au profit de la commune (Taux voté 2010 x 1,0485).
- **CET (Contribution Economique Territoriale):** Instauration suite à la réforme des collectivités, constituée de la CFE (Contribution foncière des entreprises, ancienne Taxe Professionnelle) et de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) => la commune vote la CFE ([taux relais communal (qui remplaçait le taux de TP en 2010) + fraction taux département et région 2009 + taux de cotisation de péréquation 2009] x 0,88074)

	Taux 2010	Taux après réforme (Définis par l'administration fiscale)
Taxe d'habitation	9,10	14,14
Taxe foncière	8,72	8,72
Taxe foncière non bâti	56,10	58,82
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)	13,50	19,38

Il est précisé qu'il s'agit d'une réactualisation des taux suite à la réforme mais qu'il n'y a aucune augmentation pour les contribuables.

A la suite de la réforme de la taxe professionnelle, la commune fait partie des collectivités « gagnantes » en 2010 (Compensation relais):

- Engendre un prélèvement de 53 237€ au titre de la GIR (Garantie Individuelle de Ressources) reversée aux communes « perdantes » en 2010.
- Le produit de CFE sera de 49 555€ + 23 699€ de CVAE soit 73 254€ au lieu de 164 835€ en 2010 soit une baisse de 91 131€.

Pour comparaison, communes de même strate :

	Taux communal St PAUL	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe d'Habitation	14,14	19,59	23,54
Taxe Foncière	8,72	14,51	19,67
Taxe Foncière Non Bâti	58,82	63,19	48,18
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)	19,38	/	25,22

3. Proposition d'augmentation des taux

Monsieur le Maire explique que les travaux de Poëse (1,6 million d'euros), de Praubert, la nécessité d'envisager le giratoire du cimetière pour passage en départementale de la route de Thollon, la baisse importante de la taxe professionnelle, imposent de revoir les taux à la hausse pour conserver une très mince marge de manœuvre...

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition afin :

- soit d'augmenter le produit de 50 000€ (pour compenser la baisse de l'ancienne taxe professionnelle)
- soit d'augmenter le produit de 100 000€ (pour envisager les travaux à venir)

Ces augmentations seront réalisées selon :

- soit une variation proportionnelle (augmentation des taux selon un même coefficient)
- soit une variation différenciée (augmentation des taux variable d'une taxe à l'autre, la taxe d'habitation et la CFE devant augmenter de manière identique, tout comme la taxe foncière et la taxe foncière non bâti)

	Augmentation de produit de 50 000€		Augmentation de produit de 100 000€	
	Variation proportionnelle	Variation différenciée	Variation proportionnelle	Variation différenciée
Taxe d'Habitation	15,15	15,05	16,15	16
Taxe Foncière	9,34	9,50	9,96	10,20
Taxe Foncière Non Bâti	63,01	62,61	67,18	66,56
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)	20,76	20,63	22,13	21,93

Certains élus estiment qu'il est compliqué d'augmenter les impôts cette année compte-tenu du coût de la vie actuelle. Monsieur le Maire précise qu'il est souhaitable d'augmenter les taux au regard des projets de la commune : le passage en intercommunalité risque de reporter à bien plus tard les projets de salle des fêtes s'ils ne sont pas décidés prochainement.

Il est tout d'abord demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition

Le débat s'est poursuivi sur l'augmentation en elle-même. Au vu des différents avis, les élus sont davantage disposés à augmenter les taux de manière à obtenir un produit de 50 000€, et afin de ne pas augmenter de manière trop brutale les impôts cette année.

Il est alors demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur une hausse du produit de 50 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition afin d'obtenir un produit de 50 000 euros.

Les élus se sont ensuite penchés sur le choix de l'augmentation : variation proportionnelle ou différenciée.

Il est précisé que jusqu'à aujourd'hui, les augmentations de taux d'imposition se sont déroulées selon une variation proportionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour la variation proportionnelle, 4 voix pour la variation différenciée et 1 abstention,

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition afin d'obtenir un produit de 50 000 euros selon la variation proportionnelle.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les taux d'imposition comme suit :

- **Taxe d'habitation : 15,15%**
- **Taxe foncière : 9,34%**
- **Taxe foncière non bâti : 63,01%**
- **CFE : 20,76%**

II – Personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'embauche comme chaque année de Philippe BLANC aux services techniques à partir du 2 mai.

Il précise que le Centre de Gestion de la fonction publique interviendra pour une séance d'information destinée à tout le personnel qui pourra poser les questions concernant le statut, les droits et obligations, l'évolution salariale,... Une personne déléguée continuera auprès des services techniques cette mission afin de disposer d'un organigramme clair.

Il est rappelé que chaque année, deux jeunes sont embauchés pendant les vacances d'été pour renforcer les services techniques. Ce poste est créé pour une durée de deux mois, l'un des jeunes travaillant en juillet et l'autre en Août.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de ce poste saisonnier cette année compte tenu de la situation financière et du besoin de recruter un agent permanent en remplacement de M. FERRANDEZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité :

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, pour une durée de deux mois en juillet et en août afin de renforcer les services techniques.

III – Rapport des Commissions.

1. Commission Urbanisme

Proposition de la commission urbanisme : pour validation.

M. Jean-François LACROIX expose les différentes demandes étudiées par la commission d'aménagement du territoire et urbanisme réunie les 4 avril et 26 avril 2011.

Le Conseil Municipal se prononce ainsi :

*** PERMIS DE CONSTRUIRE**

PEYRACHE Eric – LES CRETES

Objet : Construction d'un hangar

Décision défavorable

BRENTSCHEN Nicolas – CHEZ BOUCHEX

Objet : Aménagement d'une maison existante **Décision favorable**

✱ **PERMIS MODIFICATIF**

BIRRAUD Roger – LES FAVERGES

Objet : Modification **Décision favorable**

✱ **DECLARATIONS PREALABLES**

DIAZ Daniel – GUENEVAL

Objet : Construction d'un abri jardin **Décision défavorable**

ROSSER Olivier – CHEZ BANDAZ

Objet : Agrandissement d'une porte fenêtre
et aménagement de la terrasse **Décision favorable**

BOIZIAU Bernard – LES BOSSONS

Objet : Remplacement d'un enrochement par
un mur, pose d'un portail et réalisation
d'une place de parking extérieur **Décision favorable**

MOREL-CHEVILLET Christian – LE CHENEAU

Objet : pose de 2 portes de garage
et création de vélux **Décision favorable**

FREYRE Christophe – LE MARAVANT

Objet : Construction d'une piscine, d'un local
technique et aménagement d'une terrasse **Décision favorable**

VIOLLAZ Franck – CHEF-LIEU

Objet : Démolition d'un mur-reconstruction,
d'un mur de soutien, pose de clôture **Demande favorable**

DEMEUSSOY Guillaume – CHEZ COLLOMB

Objet : Ouverture de deux fenêtres façades nord **Demande de pièces complémentaires**

MONNIN Pascal – CHEZ GAILLET

Objet : Isolation sous toiture – consolidation de
la charpente – changement des fenêtres –
peinture de la partie sous-sol de la maison **Décision favorable**

MANESSE Désirée – POËSE SUD

Objet : Pose d'un abri de jardin **Demande de pièces complémentaires**

NORBACK Allan – POËSE

Objet : Construction d'une piscine **Décision favorable**

CADORET Claude – JARDIN DE POËSE

Objet : Pose d'un muret cloture et portail **Décision favorable sous réserves**

2. Commission animation

❖ Foire de printemps

Le président de la commission rappelle que la foire de printemps se déroulera le 21 mai.

Il est expliqué que les agriculteurs sont réticents à venir car ils veulent quelques avantages : 1 cloche, 2 tickets repas et un casse-croûte le matin. Une réunion est organisée avec eux le 10 mai.

Si les agriculteurs viennent avec du bétail, les employés communaux devront venir le soir avec le tracteur et le camion. De plus, il faudra des bénévoles le matin pour la mise en place et le soir pour ranger. Un planning sera à disposition pour que chacun puisse noter ses disponibilités.

Il est demandé de faire attention cette année à ce que le vendeur de frites ne jette pas l'huile de friteuse sur la chaussée.

Les employés municipaux devront aller chercher le matériel à Evian et l'apporter le mercredi après-midi précédent la foire. Un récapitulatif des tâches à effectuer par les agents sera transmis.

❖ Vide grenier

A ce jour, il y a une quinzaine d'inscription. L'association des anciens d'AFN tiendra la buvette.

❖ Marchés

21 stands réservés, soit 923 euros déjà récoltés. Les autres participants paieront le dimanche matin en arrivant.

Les marchés débuteront le 29 mai.

❖ 60 ans de la plage de la Beunaz

Cette manifestation aura lieu le dimanche 17 juillet.

L'entrée de la plage sera gratuite ce jour-là.

A partir de 15h00, une compétition amicale intervillage sera organisée.

En fin de journée : remise des prix et repas, puis projection d'un film retraçant l'histoire de la plage, concert de l'écho de gavot et feux d'artifice.

Une grande exposition rétrospective sera également mise en place. Il sera proposé à M. Georges MICHOU et à d'autres bénévoles de monter des panneaux dans le but de garder cette exposition à l'abri durant une dizaine de jours.

3. Commission CCAS

Le programme de la journée des mamans de Saint Paul organisée le 4 juin dans le cadre de la fête des mères est présenté. La participation demandée est de 15 euros par maman.

Les membres du conseil municipal sont les bienvenus pour accompagner cette sortie.

IV – Affaires diverses.

1. Travaux de Poëse

Une réunion avec les entreprises a eu lieu en Mairie avant le début des travaux prévu le 16 mai afin d'organiser la circulation des véhicules.

La solution facilitant l'accès au cabinet médical : amélioration du virage vers chez Pierre RAYMOND, avec remise en état à la fin des travaux.

La circulation sera coupée du 16 mai au 1^{er} novembre (sous réserve de l'évolution des travaux), mais un accès sera possible le soir. De plus, deux zones de stationnements sont prévues.

Déviations:

- Par la Foully pour les poids lourds et véhicule allant direction Bernex et Thollon
- Par la Chaumière pour les voitures se rendant au Chef-Lieu

Concernant l'abri bus à Poëse, le projet tel qu'envisagé change, le conseil général ayant présenté un nouveau projet qui le place en face des Guettes. Cela éloigne encore davantage les habitants de Pierre Grosse où il y a de plus en plus d'enfants. Il est précisé que le problème n'est pas l'abri bus en lui-même mais le cheminement pour l'atteindre.

2. Travaux des Bossons

Le chantier était arrêté cette semaine pour cause de vacances. Il reprendra le 2 mai. Les travaux d'eaux pluviales sont bientôt terminés. Il y aura encore les travaux d'eau potable et le goudronnage. Le SYANE fera le câblage dans la foulée.

3. PLU – enquête publique

Elle se déroulera du 9 mai au 10 juin 2011.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur sont rappelés. Il est précisé que les gens viennent sans rendez-vous :

- Lundi 9 mai de 9 heures à 12 heures.
- Samedi 14 mai de 9 heures à 12 heures.
- Lundi 16 mai de 9 heures à 12 heures.
- Lundi 23 mai de 9 heures à 12 heures.
- Samedi 4 juin 2011 de 9 heures à 12 heures.
- Lundi 6 juin 2011 de 9 heures à 12 heures.
- Vendredi 10 juin 2011 de 14 heures à 16 heures.

Des précisions seront mises en ligne sur le site internet de la commune.

4. Personnel

Le contrat de Christian MICHOUUD arrive à terme le 30 avril. Plusieurs solutions possibles :

- le nommer stagiaire pendant 1 an
- nouveau CDD de 6 mois
- fin du contrat

A la suite de la dernière réunion d'adjoints, il est proposé de le nommer stagiaire durant 1 an.

Un rendez-vous est fixé avec lui, le Maire et le secrétaire général le lundi 2 mai pour en discuter.

Par ailleurs, il est informé qu'une réunion avec Monsieur BARRY, directeur du centre de gestion de la fonction publique sera organisée le mercredi 11 mai à 19h30 à l'attention de l'ensemble du personnel et des élus.

5. Sécurisation du réseau d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude sur la sécurisation des réseaux d'eau va être lancée. Il rappelle les raisons pour lesquelles la commune doit lancer cette étude.

Rappel calendrier :

29 avril 18h00: RDV avec le commissaire enquêteur – M. le MAIRE + J-F LACROIX
02 mai 09h00: Réunion Infos Saint Paul
03 mai 10h00: Réunion avec M. Benedetti – DDT 74 – Signalisation hameaux
03 mai 11h00 : RDV avec Mme RAISSAC – Centre De Gestion – M. le MAIRE
04 mai: Clocher à bulbe, Réunion avec la fondation du patrimoine
05 mai 08h30 : Réunion chantier de Poëse
2 au 6 mai congés Sophie
08 mai : tour du Chablais cycliste
09 mai : ramassage des encombrants toute la journée
09 mai 10h00 : Réunion avec Groupama – M. le MAIRE
09 mai 18h30 : RDV avec Caroline GISCLON – M. le MAIRE + Marie-Claire DUCRET + Cyril
09 mai 14h00 : CCPE - Commission d'embauche du personnel – M. le MAIRE
10 mai 20h30: Réunion animation – agriculteurs et foire
13 mai 18h00 : Commission CCAS
13 mai 20h00 : Commission animation
15 mai : Course VTT Pays de Gavot
21 mai : foire de printemps
22 mai: vie de grenier
26 et 27 mai: forum des Maires à la Roche ressources humaines
28 mai : journée environnement
28 mai : eaux monstres

Du 9 mai au 10 juin : Enquête publique relative au PLU

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 26 mai 2011 à 20h15.

La séance est close à 22H10.

Le Maire,

Bruno GILLET

Les conseillers municipaux :

NOMS	SIGNATURES
BECHET Bertrand	
BESSON Nicole	
BLANC Isabelle	
CHEVALLAY André	
DELAJOUX René	
DIZIERE Marie-Noëlle	
DUCRET Marie-Claire	
DUFOUR Gilbert	
GILLET Philippe	
JACQUIER Jean-François	Excusé
KEO Sylvie	
LACROIX Jean-François	
MEUNIER Marc	
MICHOUD Max	
PAUTHIER Marie-Françoise	Pouvoir Marie-Claire DUCRET
PAUTHIER Vincent	
SERVOZ Roger	
VEZIN Gérard	